



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N°28/2024 du 13 mai 2024

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

Le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année 2023

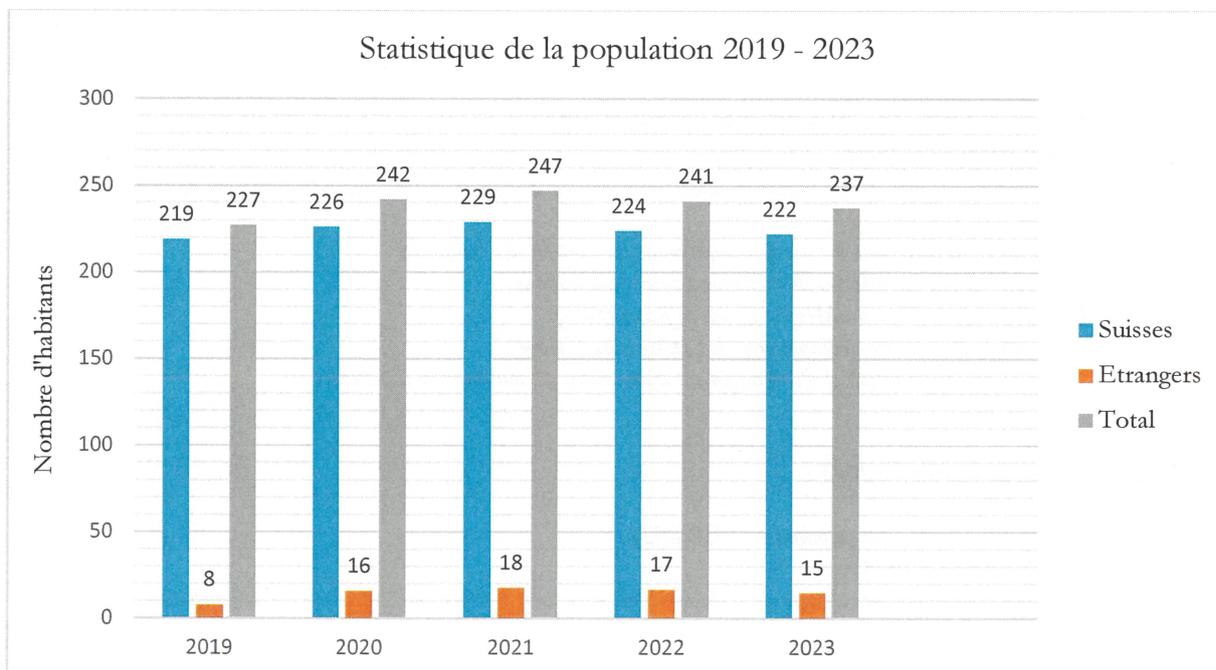
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93b de la Loi sur les communes du 28 février 1956, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport de gestion pour l'année 2023.

ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, SDIS, ORPC, POLICE

Rapport de M. Blaise Chapuis, Syndic

ADMINISTRATION GENERALE



Au 31 décembre 2023, la population s'élevait à 237 habitants

Mouvements

Année	Départs	Arrivées	Naissances	Décès
2023	12	10	1	3
2022	12	6	1	1
2021	8	10	3	0
2020	18	30	2	1
2019	13	8	1	1

Conseil Général

Année	Membres du Conseil
2023	28
2022	26
2021	27
2020	33
2019	32

Présidence : M. Daniel Schwab dès le 1^{er} juillet 2021
Vice-présidente : Mme Paulette Martin dès le 1^{er} juillet 2021
Secrétaire : Mme Béatrice Piguet dès le 1^{er} janvier 2022
Huissière : Mme Catherine Chapuis dès le 1^{er} juin 2017

Le Conseil Général a siégé à 2 reprises durant l'année. Les 13 préavis présentés par la Municipalité ont été acceptés.

Lors de la séance du 19 juin 2023 :

- 13 *Compte de l'entente intercommunale STEP 2022*
- 14 *Comptes communaux 2022*
- 15 *Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022*
- 16 *Arrêté d'imposition 2024*
- 17 *Modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois*
- 18 *Adoption d'un règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants*
- 19 *Intégration d'une installation de traitement pour l'eau potable*
- 20 *Rénovation de la Place du Mézelet (place de jeux/sports)*
- 21 *Installation d'un électro-drainage pour le bâtiment du Collège*
- 22 *Travaux de désaffectation et d'aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière*

Lors de la séance du 4 décembre 2023 :

- 23 *Budget de l'entente intercommunale STEP 2024*
- 24 *Budget communal 2024*
- 25 *Règlement communal des sépultures et du cimetière et le tarif y relatif, adaptés suite à l'aménagement du Jardin du Souvenir*

Municipalité : répartition des dicastères 2023

	Dicastères	Remplaçant(e)
Blaise Chapuis Syndic	-Administration générale -Finances -Sécurité publique	Valérie Borgognon
Valérie Borgognon Vice-syndique	-Affaires sociales, cultes -Écoles -Transports scolaires & publics - Déchets	Yan Jeanneret
Yan Jeanneret Municipal	-Police des constructions -Bâtiments -Evènementiel	Magali Henry
Renaud Vuarraz Municipal	-Services industriels	Blaise Chapuis
Magali Henry Municipale	-Travaux et environnement	Renaud Vuarraz

Greffe : Mme Emilie Thomas, depuis le 1^{er} novembre 2020
Bourse communale : Mme Sandra Gonin depuis le 1^{er} octobre 2002
Huissière : Mme Catherine Chapuis depuis le 1^{er} juin 2017

En 2023, la Municipalité a siégé à 34 reprises, les lundis soir à 19h30.

Les membres de la Municipalité ont assisté à diverses séances en lien avec leurs dicastères ou en représentation : assemblées générales et extraordinaires des associations dont la commune est membre (environ 27 associations).

La visite de commune, effectuée par M. Stives Morand, Préfet pour notre arrondissement, a eu lieu le 21 février 2024. Le fonctionnement 2023 de la commune a été contrôlé comme suit : Conseil Général, Municipalité, bourse, greffe. Il n'y a pas eu de remarque particulière.

Personnel communal

Mme Emilie Thomas (dès le 1.11.2020) : secrétaire communale, contrôle des habitants, gestion des locations du congélateur, réservation du refuge.

Mme Sandra Gonin (dès le 1.10.2002) : boursière.

Mme Catherine Chapuis (dès le 1.06.2017) : huissière de la Municipalité et du Conseil Général.

Mlle Emma Gonin (dès le 1.01.2018) : conciergerie du bâtiment communal, du congélateur, du pressoir et de l'abri bus.

M. Jean-Daniel Miéville : préposé au pressoir, réglages de l'horloge communale. Départ à la retraite en décembre 2023.

M. Benjamin Miéville (dès le 1.7.2020) : entretien des places publiques, déchetterie et cimetière, surveillant de la STEP, nettoyage des six fontaines publiques et de leurs alentours, ainsi que concierge du refuge.

M. Jean-Luc Martin : préposé agricole pour l'arrondissement Valeyres, Ursins, Pomy et Orzens. Départ à la retraite en mai 2023. Il est remplacé par M. Fabrice Burdet d'Ursins.

M. André Henry : divers travaux pour la commune comme le nettoyage des regards ou divers entretiens des biens publics selon demandes.

Informatique

L'entreprise Sonomix a assuré la maintenance informatique pour le bureau communal ; le site internet est régulièrement enrichi de nouvelles photos prises par M. Cédric Henny, afin de garantir un visuel dynamique et actualisé.

Traitement des archives communales

En mai 2023, la société Docuteam est venue sur place pour une phase d'évaluation de l'arriéré d'archives afin d'effectuer un tri sommaire des dossiers. Suite à cela, un premier lot de documents a été prélevé pour le traitement des archives définitives en application des règles de conservation existantes.

FINANCES

Le préavis concernant les comptes communaux 2023, ainsi que les documents sur le compte de fonctionnement, le bilan et le tableau des amortissements vous renseigneront de manière détaillée.

Le budget 2023 soumis à votre approbation en décembre 2022 prévoyait des charges pour un montant de CHF 1'010'100.- et des revenus d'un montant de CHF 936'200.-. Il en résultait un excédent de charges pour un montant de CHF 73'900.-.

L'exercice comptable 2023 montre des revenus pour un montant de CHF 1'002'928.85 et des charges d'un montant de CHF 1'003'479.62. Le résultat de l'exercice est un excédent de charges de CHF 550.77.

Endettement et marge d'autofinancement

L'endettement brut de la commune au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 0.00, ce qui représente la somme de CHF 0.00 par habitant. Plus de dette.

La **marge d'autofinancement (MA)** qui résulte de l'exercice se monte à CHF -7'200.06 en 2023. Elle se calcule en sommant l'excédent de revenu, les amortissements obligatoires et supplémentaires du patrimoine administratif, les attributions aux fonds de réserve et aux financements spéciaux et en déduisant les prélèvements à ces mêmes fonds.

Année	2023	2022	2021	2020	2019	2018
MA [CHF]	-7'200.06	273'405.62	139'808.94	49'800.55	-50'219.53	84'508.09

Évolution du point d'impôt :

Année	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Point d'impôt [CHF]	7'483	16'788	7'018	7'577	7'563	7'625

Valeur du point d'impôt par habitant : **31.57**

Pour 2023 le total des impôts conjoncturels est de CHF 43'357.05.

Système péréquatif

Le calcul des montants dus par la commune au fond de péréquation ne dépend pas que de l'état des recettes communales, mais également de l'ensemble des recettes des communes vaudoises, elles aussi sujettes à de grandes fluctuations. Le système de la péréquation va être entièrement refondu en 2025, ceci grâce à un accord trouvé entre l'UCV (Union des communes vaudoises) et le canton.

Taux d'imposition

Pour 2023, le taux a été maintenu à 77%.

Amortissements et fonds de réserve

Les amortissements obligatoires totalisent un montant de CHF 60'400.-.

Les fonds de réserve ayant connu un mouvement au terme de l'exercice :

- 9280.1 recettes affectées eaux – CHF 10'083.87
- 9280.2 recettes affectées déchets - CHF 2'521.52
- 9282.13 patrimoine immobilier - CHF 18'801.-
- 9282.16 cimetière - CHF 19'100.35
- 9282.4 travaux service eaux - CHF 19'542.55



SDIS (Service de défense incendie et secours)

Nous commençons à peine à sortir de cette période hautement troublée que pointe la crise énergétique avec son lot de questionnements et d'anticipations. Si on peut imaginer avoir passé entre les gouttes en 2023 en termes de rationnement énergétique, les services de sécurité dont le SDIS doivent se préparer à ces éventualités.

Sur le plan interne, il convient de relever que malgré le fantastique engagement de nos sapeurs-pompiers, le maintien de la capacité opérationnelle devient de plus en plus problématique principalement durant les périodes de vacances et les journées en semaine. C'est un problème majeur dont le Comité de direction doit se saisir pour trouver des solutions efficaces afin de renforcer l'attrait de notre corps de milice.

Si l'année 2023 aurait dû être une année de ressourcement, elle aura donc été une année de résistance. Résistance à cette nouvelle crise et à ses conséquences.

2023 a aussi, vraisemblablement, été une année de préparation à l'intégration des jeunes sapeurs-pompiers au sein de notre corps, ce dont nous nous réjouissons.

Finalement, l'année 2023 a aussi été une année de changements. Des changements face aux nouveaux défis, tout particulièrement ceux de la capacité opérationnelle et du sens de l'engagement. À cet effet, un nouveau plan stratégique va être mis en œuvre.



ORPC (Office Régional Protection civile Jura-Nord vaudois)

Cette année a été marquée par le projet Tetris (réorganisation de la Protection civile vaudoise), avec notamment le développement d'une nouvelle variante portant le nom de « Synergie renforcée », permettant ainsi de maintenir une décentralisation sur la base de ce que l'on connaît aujourd'hui.

Ce travail conjoint entre les commandants des ORPC et les présidents de CoDir a permis de renforcer les liens et la compréhension mutuelle des enjeux sur les évolutions à apporter à notre PCi.

Le travail politique a été particulièrement important auprès de différentes instances tant communales, que cantonales et même fédérales. La responsabilité des Comités de direction au travers de l'Assemblée des présidents vaudois est de mettre en évidence les risques et conséquences d'une centralisation de la protection civile au niveau cantonal pour les communes vaudoises.

En effet, cantonaliser cette politique publique en disant qu'elle sera d'avantage décentralisée dans quatre régions, alors qu'elle l'est dans dix actuellement peut laisser songeur. La théorie voudrait que plus les risques augmentent, plus il faut décentraliser, alors nous nous apprêtons à faire l'inverse.

Le fédéralisme nous montre les limites du système dans la manière d'envisager les problèmes et d'y remédier au travers de solutions durables et avec une vision transversale. Un point central reste dans les préoccupations, l'absence de responsabilité individuelle, et l'évolution de notre société en direction de l'Etat providence.

POLICE

La gendarmerie n'a eu que peu d'interventions à faire sur le territoire communal.

ECOLES - DECHETS - AFFAIRES SOCIALES - CULTES

Rapport de Mme Valérie Borgognon, Vice-Syndique

ECOLES

L'Entente Scolaire, regroupant les municipalités en charge des écoles des communes de Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Champvent, Mathod, Suscévaz, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Ursins, Ursins et Yverdon-les-Bains, ainsi que les directrices et directeurs des établissements scolaires yverdonnois.

Sujets abordés

- Mise à jour de la planification scolaire : L'Entente a examiné la mise à jour de la planification scolaire pour répondre aux besoins évolutifs des élèves et des établissements.
- Transports scolaires : Des discussions ont eu lieu sur les améliorations potentielles des services de transport scolaire afin de garantir la sécurité et l'accessibilité pour tous les élèves.
- Sentier pédagogique Forêvasion à Clar-Chanay : Création d'une association pour soutenir le projet du sentier pédagogique Forêvasion à Clar-Chanay.
- Suivi du projet d'accès facilité aux musées yverdonnois partenaires : L'Entente a suivi l'avancement du projet visant à faciliter l'accès des élèves aux musées partenaires de la région d'Yverdon-les-Bains, reconnaissant l'importance de ces expériences culturelles dans leur éducation.

Conclusion

L'Entente Scolaire a encouragé le développement de projets pédagogiques innovants visant à enrichir l'expérience d'apprentissage des élèves. Des initiatives telles que l'intégration des technologies éducatives, les activités interdisciplinaires, les sorties éducatives et les partenariats avec des institutions culturelles et des entreprises locales ont été mises en place pour stimuler l'engagement des élèves et favoriser leur développement personnel.

****Inclusion et Bien-Être des Élèves****

La promotion de l'inclusion et du bien-être des élèves a été une priorité pour l'Entente Scolaire. Des mesures ont été prises pour soutenir les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux, en fournissant des ressources et un soutien supplémentaire pour favoriser leur réussite académique et leur intégration sociale. Des programmes de promotion de la santé mentale et du bien-être ont également été mis en place pour soutenir le développement global des élèves.

Les réunions de l'Entente Scolaire ont été l'occasion de discuter de sujets cruciaux pour l'amélioration continue du système éducatif local. Les membres ont manifesté leur engagement à travailler ensemble pour

offrir aux élèves des environnements d'apprentissage stimulants et propices à leur développement académique et personnel.

CET

Le Conseil d'établissement, ci-après CET, est un organe principalement consultatif mis en place par les autorités communales de l'Entente scolaire et composé d'une délégation de tous les acteurs et actrices prenant une part active à la vie scolaire.

L'Entente Scolaire a continué à renforcer ses liens avec la communauté locale et à encourager l'engagement des parents dans le processus éducatif. Des événements communautaires, des réunions de parents, des sessions d'information et des consultations ont été organisés pour favoriser une collaboration étroite entre l'école, les parents et les partenaires communautaires. Ces initiatives visent à créer un environnement éducatif inclusif et favorable à la réussite de chaque élève.

RéAjy

A la fin de l'année 2023, le Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs (RéAjy) est composé de 9 communes : Chamblon, Champvent, Cheseaux-Noréaz, Method, Suscévaz, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Ursins et Yverdon-les-Bains.

- Le réseau a créé en cours d'année, et suite à une opportunité concernant les locaux, un nouvel APEMS de 15 places sur le lieu du collège des Quatre-marronniers. Cette création a permis de faire disparaître la liste d'attente en ce qui concerne les prestations des APEMS.
- Le réseau a augmenté la capacité de l'UAPE des Cygnes de 12 places ainsi que celle de Fontenay de 12 places supplémentaires également. Les deux structures sont donc passées, en août 2023, d'une capacité de 48 places chacune à 60 places.
- Le réseau a pu présenter à la Municipalité le plan de développement préscolaire à horizon 2030. L'objectif présenté consiste à quasiment doubler le nombre de place en accueil préscolaire afin de répondre aux besoins toujours plus importants de concilier vie de famille et vie professionnelle.
- Le réseau d'accueil de jour a signé des collaborations avec deux structures privées à temps d'ouverture restreint (TOR). Barjabul et Le Timatou sont dès lors des partenaires du Réseau. Le RéAjy leur permet d'obtenir des subventions de la FAJE et soutient par ce type de convention le secteur privé.

DECHETS

La déchetterie de Valeyres-sous-Ursins a continué de jouer un rôle crucial dans la gestion efficace des déchets de la communauté locale.

La gestion des **déchets spéciaux** constitue un défi important pour toute déchetterie, nécessitant une planification minutieuse et des protocoles spécifiques pour assurer une manipulation sûre et une élimination appropriée de ces matériaux. Les déchets spéciaux comprennent une gamme de substances dangereuses ou potentiellement nocives pour l'environnement et la santé humaine, telles que les produits chimiques, les batteries, les appareils électroniques, les pneus, les produits pharmaceutiques, entre autres.

La mise en place des déchets spéciaux de Valeyres-sous-Ursins sera accompagnée d'un suivi continu pour évaluer l'efficacité des protocoles mis en place. Cela peut inclure la surveillance de la conformité réglementaire, la gestion des risques environnementaux, la satisfaction des usagers et l'impact sur la santé publique. Des ajustements seront apportés au besoin pour garantir une gestion sûre et efficace des déchets spéciaux dans le respect de l'environnement et de la communauté locale. En mettant en œuvre ces protocoles de gestion des déchets spéciaux, la déchetterie de Valeyres-sous-Ursins peut jouer un rôle crucial dans la protection de l'environnement et la promotion d'une gestion responsable des déchets dans la région.

La gestion des **déchets encombrants** représente souvent un défi financier pour de nombreuses municipalités, nécessitant des ressources considérables pour la collecte et l'élimination de ces matériaux volumineux. Cependant, l'utilisation de sacs de taxés de 110 litres peut offrir une solution rentable pour réduire les coûts associés à cette gestion et peut être une stratégie efficace pour réduire les coûts des déchets encombrants. En encourageant une utilisation plus responsable des services de collecte et en promouvant la réduction des déchets.

Pourquoi le prix de traitement des déchets encombrants est plus élevé que le prix de traitement des ordures ménagères ?

Le coût du traitement des déchets encombrants englobe le processus de broyage, une opération nécessaire pour garantir une meilleure incinération. Cette opération s'applique à tous les déchets dont la taille dépasse 60 cm de diamètre. Par conséquent, le prix des ordures ménagères est plus bas, car elles ne nécessitent pas cette étape de broyage.

L'industrie laitière suisse passe progressivement du polyéthylène (PE) au PET pour ses bouteilles. Les premiers produits laitiers conditionnés en PET sont en circulation depuis l'été 2023. Jusqu'à présent, ces bouteilles devaient être rapportées à la collecte des bouteilles en plastique. Désormais, toutes les bouteilles de lait en PET portant le logo bleu et jaune de PET-Recycling Schweiz peuvent être rapportées à la collecte séparée du PET à boissons et pourront être recyclées en cycle fermé. Les consommatrices et consommateurs sont priés de vérifier attentivement les indications de recyclage sur les bouteilles de lait pendant la phase de transition. L'environnement vous en remercie ! En effet, seules les bouteilles correctement éliminées peuvent également être recyclées dans le système suisse de recyclage des bouteilles à boissons en PET.



Moins de déchets avec les **5R**

- RENONCEZ aux emballages inutiles
- RÉPAREZ les objets au lieu d'acheter du neuf
- RÉFLÉCHISSEZ lors de l'achat à la durée de vie de vos appareils
- RÉUTILISEZ avec les plateformes d'échange
- RECYCLEZ en transformant vos déchets en nouveaux objets

AFFAIRES SOCIALES

Ce rapport de gestion examine les activités et les performances des affaires sociales à Valeyres-sous-Ursins au cours de l'année 2023. Les services sociaux jouent un rôle essentiel dans le soutien et le bien-être de la communauté, fournissant une assistance aux résidents dans divers domaines tels que l'emploi, le logement, la santé et les services sociaux.

****Services et Programmes Offerts****

Au cours de l'année 2023, les affaires sociales de Valeyres-sous-Ursins ont continué à fournir une gamme de services et de programmes pour répondre aux besoins de la communauté. Cela comprend l'aide aux personnes âgées, le soutien aux familles, l'accès aux soins de santé, l'aide alimentaire, l'assistance en matière de logement, et l'orientation professionnelle et sociale. Des professionnels qualifiés ont été disponibles pour offrir un soutien individualisé et répondre aux demandes spécifiques des résidents.

****Partenariats Communautaires****

Les affaires sociales ont collaboré étroitement avec d'autres organisations communautaires, y compris les associations caritatives, les écoles, les centres de santé et les entreprises locales. Ces partenariats ont permis de renforcer l'efficacité des services sociaux en partageant des ressources, en coordonnant les efforts et en maximisant l'impact des interventions. Des initiatives conjointes ont été lancées pour aborder les problèmes sociaux complexes et promouvoir le bien-être à long terme des résidents.

****Sensibilisation et Prévention****

Des programmes de sensibilisation et de prévention ont été développés pour informer la communauté sur les questions sociales importantes telles que la violence domestique, la santé mentale, les addictions et la précarité économique. Des événements communautaires, des ateliers éducatifs et des campagnes de sensibilisation ont été organisés pour promouvoir la solidarité, l'inclusion et la compréhension mutuelle au sein de la population.

CULTES

L'Église de Pomy-Gressy-Suchy a continué à offrir des services religieux réguliers. Ces services ont été adaptés pour répondre aux besoins spirituels diversifiés de la communauté, en offrant des moments de prière, de réflexion et de communion. Des programmes de formation spirituelle et des groupes de prière ont également été organisés pour approfondir la vie de foi des fidèles.

****Engagement Communautaire****

L'Église a maintenu un fort engagement envers la communauté locale à travers une variété d'activités et de programmes. Cela comprend des événements caritatifs, des collectes de fonds, des activités de bénévolat et des initiatives de soutien aux personnes dans le besoin. L'Église a agi comme un point de rassemblement pour la communauté, favorisant la solidarité, l'entraide et le soutien mutuel.

****Activités Culturelles et Éducatives****

En plus de ses fonctions religieuses, l'Église de Pomy-Gressy-Suchy a été un centre d'activités culturelles et éducatives pour la région. Des conférences, des concerts, des expositions artistiques et des événements culturels ont été organisés pour enrichir la vie culturelle locale et promouvoir le dialogue interculturel. Des programmes éducatifs ont également été mis en place pour nourrir la croissance intellectuelle et spirituelle des membres de la communauté.

CONSTRUCTIONS – BATIMENTS – PACom - EVENEMENTIEL

Rapport de M. Yan Jeanneret, Municipal

CONSTRUCTIONS

Une année plutôt calme, peu d'enquête publique et un nombre d'installation solaire légèrement en baisse après la frénésie durant le Covid.

Enquêtes publiques	1
Installations solaires	5
Dispenses d'enquêtes	2

BATIMENTS

Collège

La société Humi-stop est venue installer un système anti-humidité avec un correcteur de champ magnétique autour du bâtiment communal, ceci afin de réduire l'humidité dans le bâtiment. Depuis, le taux d'humidité semble avoir bien diminué. Nous ferons une analyse avant de rénover le Collège notamment sur les murs du Pressoir.

Le réfrigérateur de l'appartement du Collège a été remplacé, l'ancien ne maintenait plus une température stable.

Refuge

Il y a eu un total de 45 réservations durant l'année 2023.

Pressoir

Le poste de responsable et technicien d'engin d'extraction de jus est à repourvoir. Il est aussi possible de nommer un responsable comme point de contact et qu'un groupe de personnes assure les différentes réservations afin de réduire la charge individuelle de ce travail. Nous remercions encore M. Jean-Daniel Miéville pour ses nombreuses années de service.

Point de collecte

Nettoyage et peinture 3 façades/4 et cloisons de séparation.

Garage

La porte du garage avait bien besoin d'une rénovation. M. Renaud Vuarraz et M. Benjamin Miéville l'ont réparée et rafraîchie. Merci encore à eux pour le travail effectué.

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACom)

Les travaux de révision du plan d'affectation communal qui ont débuté en 2022, se sont poursuivis sur l'année 2023.

EVENEMENTIEL

La fête nationale 2023 au giron de Pomy a rencontré un franc succès qui témoigne aussi de la proximité culturelle et géographique des villages participants. Il est important de garder une identité de village indépendante (c'est aussi ce qui est ressorti des urnes lors de la fusion) Mais cela serait être dans l'erreur que de rejeter toutes collaborations entre nos villages.

ROUTES - DOMAINES – CIMETIERE - PLACES PUBLIQUES - FORETS

Rapport de Mme Magali Henry, Municipale

ROUTES

Après une année 2022 ponctuée de plusieurs travaux que ce soit pour la mise en souterrain du réseau électrique par la Romande Energie ou divers travaux d'entretien courant, il n'y a pas eu d'interventions importantes en 2023. Toutefois, plusieurs chemins nécessitant un entretien plus ou moins important, ces travaux sont prévus dans le cadre du budget de 2024 pour les chemins agricoles (nids de poule, comblements divers, amélioration de tronçons, etc.) puis poursuivis en 2025 pour la route du village (fissures, etc.).

Le service hivernal de déneigement a été assuré par la DGMR et Cand-Landi, plus aucune personne privée n'ayant manifesté son intérêt dans les alentours du village depuis 2022. La DGMR s'occupe de déneiger la route cantonale de traversée du village, à savoir la rue de l'Ancienne-Poste et la rue de la Niauquaz. Pour le reste du village, c'est l'entreprise Cand Landi qui intervient et qui assure un service de piquet météo efficace. Il y a toutefois eu peu d'interventions depuis l'hiver 2022-2023.

Fin 2022, les bornes hydrantes étaient en quête d'un peu d'éclat. Une équipe de jeunes (et un peu moins jeunes) habitant-e-s s'est mobilisée à plusieurs reprises entre l'automne 2022 et le printemps 2023, pinceaux à la main, pour donner vie aux 11 bornes incendies du village. Cet « art de rue » a été célébré comme il se doit avec une inauguration et une remise de médailles bien méritées aux artistes présent-e-s lors d'une « Balade des bornes » organisée au mois de mai 2023.

DOMAINES

Les locataires du pré au lieu-dit « Le Broillet » (parcelle triangulaire au niveau du panneau de signalisation de la commune avant la STEP, direction Ursins) ayant résilié le bail pour septembre 2023, le terrain et la lisière ont été remis en état en vue d'une nouvelle location démarrant en 2024.

Les baux agricoles ont par ailleurs tous été renouvelés.

CIMETIERE

Après adoption d'un crédit par le Conseil général en juin 2023 pour la désaffectation d'une douzaine de tombes, la création d'un Jardin du Souvenir et divers travaux d'entretien du cimetière, le chantier a pu démarrer rapidement et les travaux de l'entreprise de l'architecte-paysagiste Gaël Brocard se sont achevés en septembre. Avant la désaffectation, des photographies du cimetière ont été réalisées et classées pour mémoire dans les archives communales.

PLACES PUBLIQUES

Après un apéro de lancement et d'appel à idées pour la place de jeux en juin 2022, le projet se poursuit en 2023 avec une demande de crédit auprès du Conseil général en juin 2023. Suite à son adoption, deux mandats ont été adjugés pour la place de jeux et la place de sport en automne 2023. Un premier avant-projet a été élaboré en hiver 2023-24, pour une réalisation prévue en 2024.

La recherche de financement s'est par ailleurs poursuivie. Après avoir essuyé un refus de la part d'Unisanté lors de son appel à projet en 2022 visant la promotion de la santé, la Municipalité a de nouveau déposé sa candidature lors du 2^{ème} appel à projet en 2023 (le prochain étant en 2025). Dans ce cadre, 10 communes ont été retenues pour la qualité de leur projet, et parmi elles, Valeyres-sous-Ursins ! Une aide financière de CHF 5'625.- nous a ainsi été octroyée. La liste des communes et des projets financés se trouvent sur le site internet d'Unisanté. D'autres demandes de subventions ont été faites auprès du Canton, avec un financement d'environ CHF 15'000.- attendu en 2024.

Parmi les autres travaux courants, on peut notamment citer les bancs de la petite place du 700^{ème}, qui ont eu droit à une cure de jouvence en juillet.

FORETS/FAUNE ET NATURE

Le 26 février 2023, l'ensemble de la région nord-vaudoise et lémanique a été balayée par une forte bise noire. La tempête a provoqué la chute de quelques arbres dans la commune, que le triage a pu gérer rapidement.

En automne 2023, la société Enviro-bois a démarré l'inventaire des arbres remarquables sur l'entier de la commune (parcelles privées, privées communales et publiques). La Municipalité a choisi de réaliser ce recensement, au vu de l'obligation de le réaliser depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysage (LPrPNP) et de la possibilité actuelle d'obtenir une subvention à cet effet. La subvention cantonale s'élève à CHF 2'000.- sur un montant total de CHF 2'500.- pour le mandat. L'inventaire des arbres remarquables consiste en un relevé de terrain des arbres, complété d'une qualification et notation de leur gabarit et de leurs valeurs naturelles, esthétiques, paysagères, sociales et historiques. Cet inventaire se fait en deux phases : la première dite préparatoire a eu lieu fin 2023. Elle permet de cibler les arbres pressentis comme éligibles à l'inventaire (hors aire forestière) mais aussi de prendre contact avec les privés chez qui des arbres pourraient être éligibles. La phase 2, qui a lieu en 2024, consiste à saisir les données et à les transmettre au Canton qui procédera au contrôle et décidera de la mise à l'inventaire ou non des arbres proposés. A priori, peu d'arbres seront inscrits dans cet inventaire à Valeyres-sous-Ursins. Les quelques arbres qui seront considérés comme remarquables par le Canton ne pourront être élagués qu'après accord de ce dernier et les personnes concernées bénéficieront d'une aide financière pour assurer cet entretien.

Enfin, début décembre, la mise de bois a eu lieu avec 45 arbres sur pied vendus en 8 lots, totalisant 39 m³.

SERVICES INDUSTRIELS – EAU – ECLAIRAGE PUBLIC - STEP

Rapport de M. Renaud Vuarraz, Municipal

SERVICES INDUSTRIELS

Rapport résumé pour l'année 2023

EAU SOUS PRESSION

Les analyses de l'eau réalisées en 2023 selon notre plan de prélèvement validé par l'OFCO sont conformes aux exigences et normes en vigueur, hormis les valeurs concernant les résidus de produits phytosanitaires.

Le projet de raccordement de notre réseau sur l'AIEA la Menthue patronné par la SAGENORD (société anonyme de distribution d'eau du Nord Vaudois) est toujours au stade embryonnaire mais la Municipalité a fait valoir son droit afin de faire avancer le dossier et de s'assurer un approvisionnement constant même en cas de pénurie ou de pollution. Ce raccordement sera pris en charge par la SAGENORD en échange de l'achat d'un volume minimal (2892m³) prévu pour 2023 en fonction du nombre d'habitants.

Les travaux d'installation des filtres à charbon actif pour le traitement des pesticides présents dans l'eau, ont débuté en 2023. Cette installation nous garantira de l'eau respectant les normes pour l'eau potable. Cette installation s'avère d'une complexité technique plus élevée que prévu et engendre certains surcoûts.

Un dépassement du budget pour le service des eaux est dû aux travaux en cours, difficiles à budgéter de manière précise, étant donné que ceux-ci ne sont pas gérés par un mandataire mais par le municipal en charge, aidé par le bureau Ribl. Le budget se montait à CHF 70'900.- et les charges se montent à CHF 75'899.70 ; un dépassement de CHF 4'999.70 est donc à supporter par la Commune.

ECLAIRAGE PUBLIC

Rien à signaler, hormis le maintien du programme 83 de la Romande Energie pour l'économie et la préservation de la biodiversité (coupure de l'éclairage de 23h à 5h).

Le coût de l'éclairage public (voir cpt. 430.31) était budgété à CHF 1'800.-, les charges effectives se montent à CHF 1'151.55 grâce à la réduction de la durée d'éclairage.

Pas de panne signalée sur notre réseau.

STATION D'EPURATION STEP

L'exploitation de la STEP est assurée par le Bureau AFRY, M. Deriaz, M. Gregory Bréchon municipal à Ursins et M. Benjamin Miéville exploitant à Valeyres ainsi que représenté à Valeyres par son municipal M. Renaud Vuarraz.

Les analyses des eaux rejetées respectent presque toujours les valeurs tolérées. Le bilan de la STEP intercommunale est bon mais des efforts doivent être faits quant aux eaux parasites (eaux claires mal raccordées) ; trop de déversements sont constatés en cas de pluie.

Le générateur prévu pour l'alimentation électrique de la STEP en cas de pénurie énergétique a été installé et son coût s'est avéré moins élevé que prévu (voir cpt 460.311 : CHF 16'000.- au budget et CHF 6'538.- de charges effectives).

La part communale aux frais d'exploitation de la STEP est légèrement inférieure au budget CHF 44'800.- au lieu des CHF 45'800.- budgétés.

CONCLUSIONS

La Municipalité tient à remercier les employés communaux, les nombreux citoyens et citoyennes qui œuvrent pour le village, ainsi que les conseillers et conseillères du Conseil Général qui ont su répondre présents dans les différentes missions et commissions dans lesquelles ils s'étaient engagés.

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

- Vu le préavis n°28/2024 du 13 mai 2024,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accepter le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année 2023.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Blaise Chapuis



La Secrétaire


Emilie Thomas